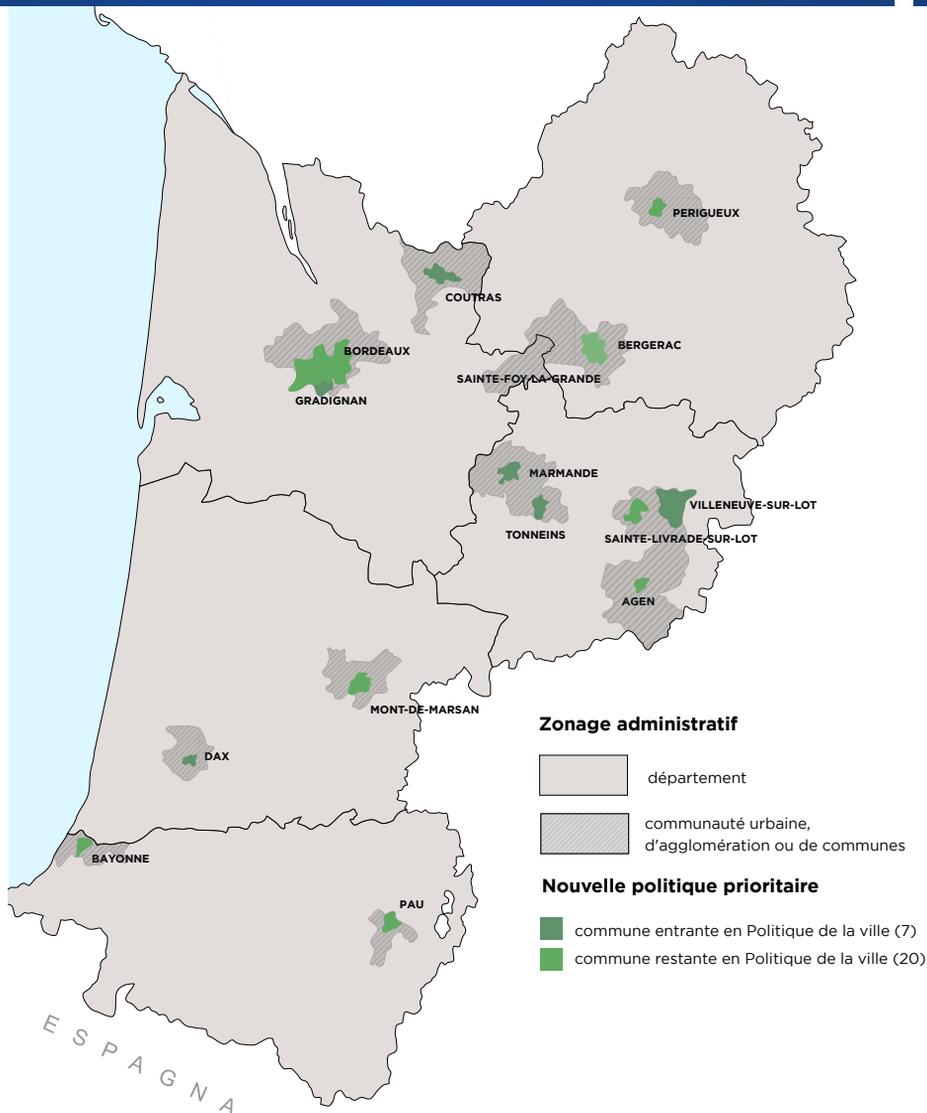


# LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE



## NOTRE **OBJECTIF**

Assurer aux 101 000 habitants des 44 quartiers prioritaires  
une croissance intelligente, durable, et inclusive.

## **Vous avez un projet ?**

**L'Union européenne et la Région  
vous accompagnent**

Cynthia Cugat – 05 57 57 50 74  
courriel : [ue.urbain@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:ue.urbain@nouvelle-aquitaine.fr)  
[www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)



@Europeennouvelleaquitaine



@UEenNvelleAqui



*Ce document vous est remis par :*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



UNION EUROPÉENNE

Ce document est cofinancé par  
l'Union européenne avec le fonds  
européen de développement  
régional (FEDER)

# DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES TERRITOIRES URBAINS



Révérons  
les potentiels  
de nos quartiers  
et de nos  
habitants



**La Nouvelle-  
Aquitaine  
et L'Europe**  
*agissent  
ensemble  
pour votre territoire*

# QU'EST-CE QUE LA STRATÉGIE URBAINE INTÉGRÉE ?

Un ensemble cohérent d'actions qui répond à des objectifs et des besoins locaux, et fait face aux 5 défis du développement urbain durable :

- Economie
- Environnement
- Social
- Climat
- Démographie

## DANS QUEL BUT ?

Instaurer, d'ici à l'horizon 2020, une croissance intelligente, durable et inclusive

## POUR QUI ?

101 000 habitants des quartiers prioritaires Politique de la ville

## POUR QUELS TERRITOIRES ?

44 quartiers prioritaires en Dordogne, Gironde, Landes, Lot-Et-Garonne et Pyrénées Atlantiques, selon les périmètres fixés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, rectifié par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015

### Des projets hors périmètres sont également éligibles si :

- Ils sont en quartiers vécus
- Ils s'intègrent dans la SUI
- Les habitants des quartiers en sont les principaux bénéficiaires
- Ils sont validés par les conseils citoyens



Pour le développement intégré des quartiers en difficulté, les projets doivent avoir un coût total supérieur à 200 000€ et mettre en oeuvre des dispositifs d'insertion lorsqu'il s'agit d'investissement.



## POUR QUELS **TYPES DE PROJETS ?**

**46**  
**M€**

L'Europe et la Région accompagnent vos projets urbains via une enveloppe de 46M€ (soit 10% du programme)

### - Ces projets peuvent viser différents objectifs -

Innover et développer les PME



Développer les usages numériques



**27**  
**M€**

Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation



Poursuivre la transition énergétique



### - Développement intégré des quartiers en difficultés -

**Créer des activités économiques :**



commerces de proximité, activités économiques autour du tourisme, investissement foncier, accueil d'entreprises...

**19**  
**M€**



**Améliorer les conditions de vie des habitants :**

aménagement urbains, équipements culturels sociaux et d'insertion, mise en valeur du patrimoine...

# UN DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR DES ACTEURS LOCAUX

Les 12 Autorités Urbaines concernées par des quartiers prioritaires, sont chef de file de leur Stratégie Urbaine Intégrée.

A partir des diagnostics réalisés, chaque territoire a retenu plusieurs objectifs auxquels devront répondre les projets proposés. Dans le cadre des Stratégies Urbaines Intégrées, les Autorités Urbaines sont désignées Organismes Intermédiaires pour la mise en oeuvre de l'axe Urbain.

## Quelles sont les missions des Organismes Intermédiaires?

- Garantir la mise en oeuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée
- Sélectionner les projets éligibles à l'axe Urbain en veillant à leur cohérence avec la Stratégie Urbaine Intégrée

*La Région Nouvelle-Aquitaine s'occupe du reste...*



## QUELS PARTENAIRES ?

